

Participez, faites un don !

Votre soutien est primordial, il nous permet d'augmenter notre capacité d'intervention pour venir en aide aux personnes sans solution d'hébergement.

Plusieurs formes de soutien sont possibles :

- Faites un don unique sur BE04 0000 0000 3131
- Faites un don mensuel sur samusocial.be
- Ajoutez le Samusocial sur votre testament

Bénéficiez d'une réduction d'impôt de 45% pour tout don de minimum 40€ par an. Un don de 100€ ne vous coûtera en réalité que 55€ après déduction fiscale.

Plus d'infos ? www.samusocial.be

Merci !

Le Pôle « Asile et migration »

Le Samusocial organise l'accueil des personnes en demande de protection internationale, sous mandat de l'Agence fédérale Fedasil, dans plusieurs centres d'accueil.

Dans nos centres structurels, les demandeur-euse-s d'asile bénéficient des services spécifiquement prévus par la « loi accueil » :

- un accompagnement social.
- des consultations paramédicales avec coordination médicale.
- une assistance juridique.
- un accès à des cours de langues et animations diverses, travail communautaire, etc.

Dans une logique humanitaire, le Samusocial ouvre également des centres d'accueil transitoires afin d'assurer la mise à l'abri et l'accompagnement de personnes qui souhaitent introduire une demande de protection internationale.



samusocial.brussels



**Offrir une aide d'urgence.
Accompagner vers une
sortie de rue.**

Le Samusocial apporte une aide d'urgence gratuite aux personnes sans solution d'hébergement à Bruxelles.

Objectif ? Répondre aux besoins immédiats de la personne aidée et lui proposer un accompagnement personnalisé vers des solutions de sortie de rue.

L'action du Samusocial cible deux grandes catégories de publics : les personnes sans abri et les demandeur-euse-s de protection internationale.

www.samusocial.be



Contact :

New Samusocial asbl
Bd Poincaré 68-70, 1070 Bruxelles
02 551 12 20 - info@samusocial.be
www.samusocial.be
BE04 0000 0000 3131



Editeur responsable : Sébastien Roy, Samusocial asbl

Le Pôle « Sans-abris »

La permanence téléphonique et le numéro vert 0800/99.340

Accessible 24h/24, la permanence téléphonique vise à :

- Offrir une première écoute bienveillante afin d'évaluer le mode d'intervention le plus approprié à la situation de la personne en détresse.
- Enregistrer les demandes d'hébergement et les orientations entrantes d'autres services (CPAS, structures hospitalières, Police, associations...).
- Enregistrer les signalements, les demandes d'interventions des équipes mobiles et les demandes d'informations.



Les maraudes ou les équipes mobiles

Les équipes mobiles d'aide - les maraudes - sillonnent Bruxelles nuit et jour pour venir en aide aux personnes sans abri. Elles comprennent un-e infirmier-ère, un-e travailleur-euse social-e et/ou un-e psychologue.

Les maraudes poursuivent 4 objectifs :

- La rencontre : « aller vers », entrer en contact et entretenir le lien.
- L'écoute et le diagnostic.
- Dispenser si nécessaire des soins primaires.
- Accompagner et orienter vers nos centres d'hébergement ou vers tout autre organisme adapté selon la problématique rencontrée.

L'hébergement

L'hébergement d'urgence :

Chaque personne hébergée bénéficie :

- d'un accompagnement social et psychologique.
- de consultations médicales et infirmières.
- d'un service restauration (repas chauds, petits-déjeuners).
- d'un accès aux sanitaires (douches, WC).
- d'un service vestiaire avec vêtements de rechange.

Nos centres d'accueil d'urgence : ils permettent l'accueil immédiat des personnes sans solution d'hébergement. Dans la mesure des capacités disponibles, nous mettons en oeuvre des programmes d'accueil non-mixtes.

Nos centres « Familles » : ils offrent un accueil spécifique pour l'accueil et l'accompagnement de familles avec enfant(s) (Permanence Petite Enfance et soutien à la parentalité).

Notre centre pour personnes vulnérables : ce dispositif abrite la Médihalte, notre programme d'hébergement médicalisé, ainsi qu'un programme pour personnes particulièrement fragiles (personnes âgées, femmes enceintes, personnes souffrant de troubles psy et/ou d'assuétudes...).



Le Housing :

Des programmes d'hébergement qui font de l'entrée en logement le point de départ de la reconstruction de la personne.

- Des hébergements de transition pour femmes seules et familles monoparentales : les « Casa ».
- Le programme Housing first « **Step Forward** » pour des jeunes en errance entre 18 et 25 ans souffrant d'assuétudes et/ou de fragilité psychique.
- Le projet « **Issue** » qui propose l'accès à un logement de transition individualisé pour une durée limitée, réalisé en partenariat avec Pierre d'Angle, SMES, l'Ilot et Diogenes.

L'accompagnement psychosocial

En mobilisant les ressources propres de l'usager, nos équipes sociales, avec l'ensemble de nos partenaires, accompagnent la personne dans ses démarches afin de l'orienter vers des solutions de sortie de rue les plus durables possibles.



L'accompagnement médical

Dans nos centres et via l'action des équipes mobiles, nos infirmier-ère-s et médecins prodiguent des soins, assurent le suivi des traitements et mettent en place des programmes de suivi individuel par l'établissement d'un réseau de soins autour de la personne.



Orientations de sortie de rue

L'approche du Samusocial se découpe en trois phases : **l'urgence, la post-urgence et l'insertion.**

- **L'urgence** renvoie au danger que court la personne dans la rue. Un premier bilan établit les besoins immédiats de la personne et détermine l'aide urgente à apporter.
- **La post-urgence** permet de mettre la personne à l'abri, de mieux analyser sa situation et de l'aider à se projeter dans l'avenir.
- **L'insertion** est envisagée par la mise en place d'un accompagnement visant à dégager des solutions de sortie de rue.



L'accueil et l'accompagnement dans un environnement sécurisant permettent de répondre aux besoins immédiats de la personne avant de lui proposer un plan d'accompagnement vers des solutions de sortie de rue.